Swiss Running
Haus des Sports | Talgut-Zentrum 27 | 3063 Ittigen
www.swiss-running.ch | www.laufguide.ch

Conditions générales (CG)
Adhésion à Swiss Running Member

1. Généralités

1.1. Les présentes conditions générales (CG) régissent les conditions d'adhésion à Swiss Running dans les catégories Gold, Silver et Bronze.

1.2. L'adhésion à Swiss Running entraîne automatiquement l'adhésion à Swiss Runners et Swiss Athletics.
1.3. En s'inscrivant pour devenir membre, l'organisateur accepte les présentes CGV.
1.4. Swiss Running se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les membres seront informés en temps utile de toute modification.

2. Inscription

L'inscription pour devenir Membre s'effectue sur le site web de Swiss Running. Le formulaire d'inscription doit être rempli correctement. Swiss Running se réserve le droit de demander des informations complémentaires et de refuser des demandes si nécessaire.

3. Protection des données

En s'inscrivant comme membre de Swiss Running, l'adhérent accepte la Déclaration de protection des données de Swiss Running.

4. Éthique dans le sport

Swiss Running s'engage sans réserve en faveur d'un sport sûr, équitable et sans dopage. En tant que joint-venture entre Swiss Athletics et Swiss Runners, Swiss Running soutient le travail de la fondation Swiss Sport Integrity. De plus amples informations sur l'éthique dans le sport et les efforts de Swiss Running, Swiss Runners et Swiss Athletics sont disponibles sur le site web de Swiss Athletics.

5. Début et statut de l'adhésion

5.1. L'adhésion prend effet dès sa confirmation par Swiss Running et est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Les adhésions souscrites après le 1er octobre sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante
5.2. L'adhésion est renouvelée chaque année, sauf si elle est résiliée par écrit ou par e-mail au plus tard 30 jours avant son expiration.
5.3 Les avantages et prestations des différents niveaux d'adhésion sont présentés dans l'aperçu suivant.
5.4. Un passage à un niveau d'adhésion supérieur ou inférieur est possible au 31 décembre.

6. Coûts

6.1. Les cotisations (hors TVA) sont fixées comme suit :

Or :	CHF 2'500 / Année
Argent :	CHF 1'250 / Année
Bronze :	CHF 750 / Année

6.2 Swiss Running communique d'ici fin septembre les éventuelles modifications des cotisations pour l'année suivante.

6.3. Le paiement des cotisations s'effectue après facturation par Swiss Running ou par une organisation désignée à cet effet (par exemple Swiss Runners ou Swiss Athletics).

7. Résiliation et fin de l'adhésion
7.1. La résiliation de l'adhésion doit être effectuée par écrit, par e-mail ou par courrier postal, à l'adresse de Swiss Running. La date limite pour la résiliation, qui prend effet à la fin de l'année en cours, est le 31 octobre. En raison des adhésions automatiquement associées à Swiss Runners et Swiss Athletics (voir 1.2), des délais de résiliation différents, plus courts selon les statuts, peuvent s'appliquer à ces organisations.
7.2. Les cotisations déjà versées ne sont pas remboursées, sauf si Swiss Running résilie l'adhésion pour faute de sa part.

8. Responsabilité
8.1. Swiss Running n'est pas responsable des dommages subis par les membres du fait de l'utilisation des avantages réservés aux membres ou de la participation à des manifestations, sauf en cas de négligence grave ou d'intention délibérée.

9. Dispositions finales
9.1. Le droit suisse est applicable. Le for juridique est le siège de Swiss Running à Berne.
9.2. Si certaines dispositions des présentes CGV devaient être invalides, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.